

SICAV de droit français

PROCLERO

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : MANDARINE GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

MANDARINE GESTION - 30 Avenue Kléber - 75016 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	7
4. Rapport de gestion	8
5. Informations réglementaires	12
6. Certification du Commissaire aux Comptes	18
7. Comptes de l'exercice	25
8. Annexe(s)	89
Caractéristiques de l'OPC (suite)	90
Information SFDR	99

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action A (ISIN : FR0014001SX6)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 80 18 14 80 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des

émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves

sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera

composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

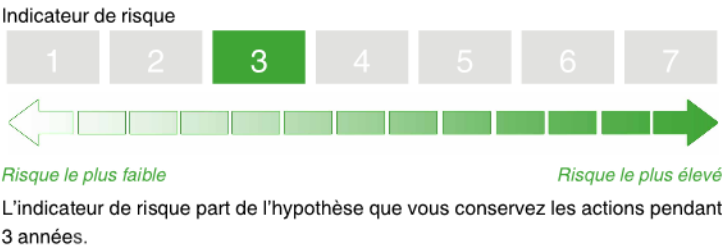
Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit**
- Risque de perte en capital**
- Garantie :** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 020 €	7 830 €
	Rendement annuel moyen	-29.78%	-7.84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 €	8 760 €
	Rendement annuel moyen	-14.78%	-4.31%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020 €	9 880 €
	Rendement annuel moyen	0.16%	-0.39%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 810 €	10 750 €
	Rendement annuel moyen	8.08%	2.45%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2017 et février 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	138 €	416 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.38%	1.38% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.99% avant déduction des coûts et de -0.39% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	130 Euro
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 40 avenue George V - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2024 :

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion. La nouvelle société de Gestion est Mandarine Gestion.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR L'ACTIVITE DE LA SICAV ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes. Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Composition du Comité Exécutif et rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons la composition du Comité Exécutif et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2024 dans le tableau ci-dessous :

QUALITE	NOM	DATE ECHEANCE MANDAT (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en...)
Président	Pascal-André DUMONT	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Jean-Rémi LANAVERE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Augustin AZAÏS	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Laure DELAHOUSSE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Pierre de LAUZUN	Décembre 2024
Commissaire aux comptes	PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELAM.	Décembre 2024

Conjoncture économique 2024

Toutes les certitudes du marché, bien ancrées à la fin 2023 auront peu à peu été fortement remises en question au cours de ce 1er trimestre. L'ensemble des données macro-économiques confortent la bonne trajectoire de l'inflation vers une normalisation tandis que l'activité continue de très bien se porter, notamment du côté des États Unis où le cycle de croissance se prolonge encore. Le scénario de « soft landing » de l'économie mondiale reste privilégié, du moins en Europe, mais la force du marché de l'emploi, couplé à une consommation des ménages toujours aussi robuste, laissent désormais planer le doute d'un « no landing » aux États-Unis. Pourrait-on repartir sur un cycle d'expansion sans même passer par une (courte) récession de la 1ère puissance mondiale ? La probabilité a clairement augmenté au cours de ce trimestre, la FED elle-même semblant de plus en plus prendre en compte ces données dans ses prévisions et repoussant ainsi son début de cycle de baisse des taux... qui pourrait même, selon certains, ne pas commencer en 2024.

Les taux américains ont donc dans un premier temps continué leur ascension, touchant un point haut à 4,70% pour le taux 10ans (plus de 5% pour le 2 ans), avant que des chiffres économiques moins « forts » et les perspectives d'une probable élection de D. Trump à la présidentielle de fin d'année ne ramènent les taux à 4,20% à mi-juillet, ~35bps plus élevés que leur niveau de fin 2023.

Volatilité similaire en Europe, où le 2ème trimestre a surtout été marqué par la dissolution surprise de l'assemblée française. Les tensions sur le spread Français, passé de 48 à 85 bps au cours du mois de juin, ont pesé sur les actifs risqués européens et sur les taux allemands, qui ont alors fait office de valeur refuge. Après un passage à 2,70% (le 2 ans étant alors > 3%) en Mai, le 10 ans allemand est ainsi revenu vers les 2,5% à fin Juin. Pendant ce temps, la BCE a effectué sa 1ère baisse de taux directeur en Juin, devançant la FED dans le « pivot » de sa politique monétaire.

Le 3ème trimestre a marqué un coup de froid sur l'économie américaine après une période de croissance faste. Dès juin, les indicateurs avancés montraient un secteur des services en contraction tandis que les publications de résultats des entreprises sont mitigées. Le chômage remonte à 4,1% et l'inflation reprend sa baisse pour s'établir à 3% sur un an. Ce manque de dynamisme, qui touche aussi l'Europe qui reste à des niveaux de croissance fragiles et doit composer avec une économie allemande essoufflée (+0,3%) et une crise politique en France, ont poussé les banques centrales à « pivoter » sur leur politique monétaire. La BCE a, comme prévu, effectué une 2ème baisse de 25pb de son taux de dépôt en septembre. Dès lors, le marché s'attendait à une première baisse des taux de la FED à l'automne. Après un mois d'août agité sur les marchés, dans le sillage de chiffres d'emploi décevants aux États Unis, la Réserve Fédérale a bien entamé la normalisation de sa politique monétaire restrictive en septembre en baissant son taux directeur de 50 pb ! Afin notamment de contrer le sentiment grandissant qu'elle était désormais « en retard » sur le cycle. Dans la même séquence, une inflation en baisse, couplée à des signaux de ralentissement conjoncturel (secteur automobile sous pression, chiffres de l'emploi moins vigoureux), et les tensions vives au Proche-Orient, ont ajouté un climat de prudence globale sur les marchés, laissant les investisseurs fort hésitants, à fin septembre, entre un scénario de « soft landing » (toujours central) et un scénario de récession plus forte à venir en 2025.

Le dernier trimestre de l'année a été marqué par un nouveau retournement (total) du sentiment de marché sur la conjoncture économique et sur les attentes de baisses de taux de la part des banques centrales. Dès les premiers jours d'Octobre, les chiffres d'emploi aux États Unis ont repris une trajectoire très favorable, faisant immédiatement oublier les craintes nées durant l'été sur la santé du marché du travail outre Atlantique. Par ailleurs, l'événement majeur de l'année se rapprochant avec les élections américaines prévues pour Novembre, la probabilité de voir Trump arriver au pouvoir faisait resurgir les craintes d'inflation liées au protectionnisme annoncé par le candidat, et donc freinait les anticipations de baisses de taux de la FED. Bien qu'annoncée serrée, la victoire de Trump a finalement été large et totale, le Sénat et la chambre des représentants basculant également chez les Républicains, laissant une marge de manœuvre totale à M. Trump pour appliquer sa politique. La FED s'est alors empressée de baisser à nouveau des taux, 2 fois, en novembre et décembre, pour ramener son taux effectif à 4.33%. Mais en annonçant d'avance que les futures baisses resteraient limitées, devant la vigueur de l'économie américaine et les potentielles mesures inflationnistes du gouvernement Trump 2.0.

La donne est différente en Europe, où les perspectives de croissance sont bien moindres, et les incertitudes politiques nombreuses entre, notamment, un gouvernement français très fragile et de nouvelles élections législatives à venir en Allemagne. La BCE a également baissé (2 fois) son taux de dépôt pour atteindre 3% à fin décembre, se montrant également plus prudente sur les baisses à venir de 2025. Les anticipations de marché attendent néanmoins toujours un taux final sous les 2% à fin 2025, dépendant évidemment aussi des potentielles barrières douanières que pourrait mettre en place l'administration Trump.

Situation des marchés

Les taux d'État, européens et américains, sont restés très volatiles au cours du 1^{er} trimestre. Ils ont d'abord corrigé les excès de la fin 2023, les niveaux atteints anticipant au 1^{er} janvier 24 jusqu'à 7 baisses de taux de la BCE et de la FED pour 2024. Ce mouvement de correction s'est fait très rapidement en janvier, le 10ans allemand remontant jusqu'à 2,35% dès janvier, avant de se « stabiliser » entre 2,30% et 2,50% sur le reste du trimestre. Février a lui été marqué par une hausse des taux courts, synonyme d'une inversion accentuée des courbes de taux en anticipation d'une récession... plus lointaine (qu'en 2024). Finalement, au 28 mars, les taux allemands sont en hausse de 44 bps pour le 2 ans et de 28 bps sur le 10 ans depuis le début de l'année, anticipant désormais 3 à 4 baisses de taux de la part de la BCE (pour seulement 3 de la FED), démarrant en juin.

Du côté des actifs risqués, actions et primes de crédit, le ton est resté, logiquement, très positif tout au long du trimestre. Malgré les hausses des taux d'État, malgré un risque géopolitique toujours fort, les marchés actions sont restés portés par les hausses des valeurs technologiques (les « 5 magnifiques » aux États unis), les investisseurs restants bardés d'optimisme devant l'expansion à venir de l'Intelligence Artificielle. Les marchés actions américains finissent le trimestre en hausse de 10% en moyenne, les marchés européens terminant eux en hausse de 12%.

Du côté des primes de crédit, les facteurs techniques ont largement soutenu le segment, les investisseurs étant toujours « friands » devant des rendements obligataires redevenus très attractifs. Les primes de crédit « Investment Grade » terminent le mois de mars 23 bps plus serrées qu'en début d'année (+0.40% en performance absolue), tandis que les primes « High Yield », tout juste freinées en Mars par les quelques risques spécifiques avérés de restructurations de dettes (au détriment des porteurs obligataires) tels que Altice, Ardagh, Intrum, terminent néanmoins ce 1^{er} trimestre 2024 plus serrées de 41 bps (+1.60% en performance absolue).

Les performances des marchés actions et taux sont restés globalement bonnes sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, bien que les dynamiques ont été par moment opposées au cours de l'été. Après plusieurs semaines de stabilité en Europe, les marchés européens ont marqué le pas avec la dissolution de l'assemblée française et une vague de résultats d'entreprises mitigée aux abords de l'été. Côté États Unis, la progression régulière au 2^{ème} trimestre a laissé placé à l'hésitation, l'été restant marqué par la vague de panique de début août (baisse record du Nikkei, explosion de la volatilité à la hausse, baisse brutale des marchés actions et "fly to quality" sur les marchés obligataires), amplifiée par un contexte de faible liquidité, puis par un sentiment bien meilleur en septembre, agréablement surpris devant la baisse de 50bps de la FED. La dispersion sectorielle a été importante, les secteurs cycliques et technologiques marquant notamment le pas par rapport aux secteurs défensifs.

Après un printemps à la hausse des taux, les marchés obligataires ont connu un été plus « linéaire ». Hormis certaines tensions en juillet liées à la situation politique française, les courbes de taux européennes, comme américaine, ont marqué une translation forte sur des niveaux plus bas, avec une pentification importante entre les parties courtes et les parties longues.

Les taux courts ont en effet baissé de 70 à 80 pb sur le 3^{ème} trimestre, marquant le pivot des banques centrales et montrant également beaucoup d'optimisme sur les futures baisses de taux : entre 6 (en Europe) et 8 baisses (aux US) anticipées par le marché pour les 12 mois à venir à fin septembre. Les taux longs sont à peine plus mesurés, après des baisses de 40 à 50bps sur le trimestre, les investisseurs semblant totalement délaissé les sujets d'inflation pour se concentrer sur les chiffres d'emploi aux États Unis.

Coté crédit, les primes sont restées très stables malgré une activité primaire toujours très élevée. Les spreads Investment Grade se sont en effet resserrés de 2bps sur le trimestre, évoluant dans une fourchette de +/- 10bps autour de leur niveau de début/fin de trimestre, tandis que les spreads High Yield montraient à peine plus de volatilité : - 9bps sur le trimestre, après un point haut à +50bps et un point bas à -20bps par rapport à leur niveau du 30 juin. Entraînées par les taux d'états, les rendements ont en revanche baissé de manière linéaire, permettant aux performances absolues de rester très bonnes et quasiment identiques pour les 2 segments du crédit européens : IG à +3.26% pour finir ces 3 mois, HY à +3.48%.

Enfin, les performances des marchés actions ont été très disparates sur le dernier trimestre, avec une forte divergence entre Etats Unis et Europe. Les principaux indices boursiers américains ont en effet salué la victoire de D. Trump, portés par les « 7 magnifiques » valeurs de la technologie, pour réaliser des performances entre 5 et 7% sur le trimestre et finir l'année 2024 en hausse de 25 à 30% en moyenne. En Europe en revanche, le trimestre a été plus compliqué pour les indices actions, le CAC terminant même en recul sur le trimestre et sur l'année (-2%), plombé par la chute du gouvernement Barnier en fin d'année. L'Eurostoxx, après un trimestre assez « neutre », termine l'année en hausse d'un peu plus de 7%, loin donc de ses équivalents américains.

Les marchés de taux sont restés volatiles mais globalement orientés à la hausse (en taux). Là aussi une assez forte divergence entre Etats Unis et Europe s'est installée, les taux longs européens ne montant « que » de 25 pb quand leur homologue américain montait lui de 80 pb sur la période. Seul point commun finalement entre les 2 zones, la pentification des courbes s'est (logiquement) opéré, le 2/10 ans augmentant de 20 à 25 pb de chaque côté de l'Atlantique, signe d'une normalisation des taux en cours de la part des banques centrales.

Enfin, du côté des dettes privées, le marché est resté très porteur, aussi bien sur les entreprises de qualité Investment Grade dont les primes se resserrent encore de 15pb en moyenne pour finir l'année autour des 100pb contre Etat, que sur le High Yield où les primes baissent aussi de 25 pb pour s'approcher des 300 pb, niveau historiquement assez bas pour commencer une nouvelle année.

Gestion du fonds

Nous sommes restés exposés au crédit tout au long de l'année sur le portefeuille, conservant une maturité moyenne de nos investissements autour de 4.5 années en début de période pour pleinement bénéficier des resserrements de spreads, avant de l'abaisser puis la converser autour de 3.5 à partir du printemps. L'exposition au marché High Yield est restée entre 10 et 15% (de la poche obligataire) tout au long de l'année. La stratégie sur cette dernière a été de rester très mobile, prenant profit sur certains dossiers d'émetteurs trop endettés et ne présentant plus de prime de risque suffisamment large, et profitant par ailleurs de nouvelles opportunités offertes par le marché primaire pour augmenter encore la qualité moyenne « crédit » de nos investissements (BB pour le High Yield, privilégiant les notations A et/ou BBB+ pour l'Investment Grade).

Du coté actions, nous avons conservé une légère sous-pondération pendant une grande partie de l'année, privilégiant le déploiement d'une partie significative de notre budget de risque sur le crédit. Au début de l'été, l'incertitude forte liée à la situation politique fragile de la France nous a incité à réduire fortement notre exposition aux actions européennes en général et notre exposition à la France en particulier, pays jusqu'alors surpondéré au sein de la poche actions. Ces évolutions de pondération et un effet de sélection de titres défavorable ont ainsi freiné la progression du portefeuille. Au second semestre nous avons progressivement remonté notre exposition aux actions pour revenir au cours du mois de décembre à une pondération proche de 20% soit équivalente à l'allocation stratégique du portefeuille. Nous avons également retravaillé la composition de la poche actions afin de mieux diversifier ses facteurs de performance. Nous avons ainsi choisi d'augmenter notre exposition au segment des petites et moyennes valeurs. Leur sous-performance par rapport aux grandes capitalisations a rendu cette classe d'actif plus attrayante du point de vue du couple rendement-risque. Si la valorisation n'est pas en soi un catalyseur permettant d'anticiper les performances à court terme, c'est un puissant atout au regard des performances de long terme.

Sur les taux, nous avons fortement abaissé la duration du fonds en début d'année, passant de 4 à 3, via couvertures avec des instruments dérivés taux (futures sur taux allemands) afin d'éviter de subir la correction que nous anticipions pour janvier. Nous avons globalement conservé une certaine prudence sur les taux longs, initiant des couvertures sur le BUND autour des 2.30% de taux sur le 10ans, en anticipation d'une pentification de la courbe à même de conserver les parties longues sous pression haussière, et conservant ainsi la sensibilité globale du fonds entre 2 tout au long du printemps et de l'été, en couvrant également nos expositions françaises avec un future sur l'OAT 10ans.

Enfin, alors que la sensibilité du fonds était autours de 2 en octobre, ce qui nous a permis de bénéficier modérément de la baisse des taux euro en novembre, nous avons à nouveau couvert une partie de nos expositions suite à ce mouvement, abaissant la sensibilité taux proche de 1, puis 1.5 en décembre, en ligne avec la sensibilité de l'indice (1.5), permettant de préserver une partie de la performance lors de la montée des taux en décembre.

Sur la poche solidaire (~5.5% de l'actif net du fonds)

A la clôture de la période, la répartition aux différentes thématiques d'investissement du fonds est restée similaire à celle de l'ouverture de l'exercice. Pour rappel, la poche du fonds (3,8M€) s'expose à 40% à la thématique du mal logement, à l'insertion et l'emploi (34%), l'alimentation et l'eau (10%), le patrimoine et l'éducation (8%) et la santé (8%)

Finalement, la performance de chacune des parts du fonds sur l'année 2024 s'élèvent, nettes des frais de gestion, à :

+3.1% pour la part C ;
+3.1% pour la part D ;
+2.9% pour la part A ;
+3.6% pour la part I.

L'indice de référence pour ces 4 parts, composé 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx, réalise une performance de +4.5% sur cette même période.

Le fonds, classifié SFDR 9, réalise donc une sous-performance de 0.9% minimum sur toutes ses parts, tout en ayant intégré les critères extra-financiers à sa gestion tout au long de l'année, en excluant à l'investissement, notamment, les entreprises les moins bien notées ESG de l'univers de référence, ainsi qu'en investissant uniquement sur des émetteurs classifiés comme durable par Mandarin Gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Arkea Support Monetaire SI	3 871 619,50	3 905 989,08
ALSTOM	1 257 466,46	1 933 066,90
ASML HOLDING NV	1 611 693,49	1 376 682,31
CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	1 130 000,00	1 122 230,00
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	1 012 365,00	1 045 999,95
HBOS PLC 4.50% 18/03/30	998 550,01	997 560,00
ASS GENERALI 3.547% 15-01-34	1 000 000,00	986 729,00
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	981 500,00	992 000,00
FORVIA 5.125% 15-06-29	900 000,00	917 244,00
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33		1 628 976,00

5. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 11 106 000,00**

- o Change à terme :
- o Future : 11 106 000,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarinine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarinine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarinine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site mandarine-gestion.com. Mandarinine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarinine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarinine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarinine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarinine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarinine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarinine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarinine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Notation extra-financière

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 59,6% sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous- jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

Montant total brut	:	8 019 145 €
Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

Montant total brut :	:	2 470 000 €
Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

Montant total brut	:	5 292 293 €
Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

Montant total brut	:	2 338 553 €
Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 Paris

Ou par mail à l'adresse suivante :

(serviceclient@mandarine-gestion.com).

6. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

PROCLERO

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PROCLERO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



PROCLERO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les méthodes de valorisation des actions et des obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,44 % et 2,12 % de l'actif le 31 décembre 2024. Cette note précise également que compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Actions non négociées sur un marché réglementé :

Ces titres financiers représentant 3,44 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ils ont été acquis au cours de l'exercice 2022, leur valorisation au 31 décembre 2024 correspond à leur prix de revient ou au dernier cours communiqué par l'émetteur. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces actions ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise (dernières données disponibles), il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

2. Obligations non négociées sur un marché réglementé :

Ces titres financiers représentant 2,12 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Au 31 décembre 2024, ces obligations sont valorisées à leur valeur nominale majorée du coupon couru. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces obligations ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

3. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.15 09:20:25 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

PROCLERO

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

MANDARINE GESTION

30 avenue Kléber

75016 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

2025.04.15 09:20:24 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	16 037 648,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 660 625,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 377 022,80
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	50 109 023,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 641 404,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 467 619,08
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 774 204,76
OPCVM	2 774 204,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	242 320,18
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	69 163 196,74
Créances et comptes d'ajustement actifs	544 726,64
Comptes financiers	0,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	544 726,64
Total de l'actif I+II	69 707 923,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	67 098 162,91
Report à nouveau sur revenu net	33,50
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 096 893,43
Capitaux propres I	69 195 089,84
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	69 195 089,84
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	242 320,18
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	242 320,18
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	58 553,95
Concours bancaires	211 959,41
Sous-total autres passifs IV	270 513,36
Total Passifs : I+II+III+IV	69 707 923,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	246 042,40
Produits sur obligations	2 011 703,90
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	41 693,14
Sous-total produits sur opérations financières	2 299 439,44
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-4 376,98
Sous-total charges sur opérations financières	-4 376,98
Total revenus financiers nets (A)	2 295 062,46
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-673 066,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-673 066,08
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 621 996,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-52 266,84
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 569 729,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 341 415,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-464 224,40
Frais de recherche	-3 252,40
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 873 938,79
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-56 589,89
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 817 348,90

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 326 281,30
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 326 281,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	36 096,29
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 290 185,01
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 096 893,43

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

« Proclero » a pour objectif la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80% de ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20% de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	62 234 513,07	73 682 181,35	65 303 884,38	68 226 708,52	69 195 089,84
Action PROCLERO A en EUR					
Actif net		433 723,40	1 817 989,17	1 587 523,02	1 598 930,13
Nombre de titres		2 801,146	13 401,172	10 827,505	10 601,026
Valeur liquidative unitaire		154,83	135,65	146,61	150,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		2,74	1,51	-6,68	3,95
Capitalisation unitaire sur revenu		1,20	1,48	2,24	3,06
Action PROCLERO C en EUR					
Actif net	55 163 510,21	60 649 744,81	52 477 698,97	55 188 863,24	54 157 516,47
Nombre de titres	280 184,235	295 437,740	291 211,384	282 816,851	269 246,858
Valeur liquidative unitaire	196,88	205,28	180,20	195,13	201,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,86	3,93	2,01	-8,89	5,26
Capitalisation unitaire sur revenu	2,02	2,18	2,32	3,34	4,49
Action PROCLERO D en EUR					
Actif net	7 071 002,86	7 454 125,67	6 470 514,85	6 505 312,83	6 557 559,02
Nombre de titres	39 618,417	40 520,827	40 570,763	38 151,633	37 956,383
Valeur liquidative unitaire	178,47	183,95	159,48	170,51	172,76
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,17	0,14	0,03		1,31
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,52	4,92	6,67		3,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-1,10	
Distribution unitaire sur revenu	1,93	1,96	2,07	2,93	3,87
Crédit d'impôt unitaire		0,02	0,04	0,06	

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Action PROCLERO I en EUR					
Actif net		5 144 587,47	4 537 681,39	4 945 009,43	6 881 084,22
Nombre de titres		495,001	495,001	495,756	665,903
Valeur liquidative unitaire		10 393,08	9 167,01	9 974,68	10 333,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		179,26	102,00	-454,06	279,65
Capitalisation unitaire sur revenu		43,81	163,09	216,56	271,46

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Dans le cadre de ses investissements en titres solidaires, la SICAV est investie sur des lignes d'actions et d'obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,44 % et 2,12 % de l'actif le 31 décembre 2024.

En l'absence de cours contribués pertinents ou de marché de négociation, la société de gestion valorise ces instruments financiers selon les modalités suivantes :

- Les actions non cotées FONCIERE CHENELET représentant 0,72 % de l'actif ont été acquises le 15/07/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires sur la base de la valeur nominale des titres majorée d'une prime d'émission correspondant à la part proportionnelle revenant aux actions anciennes dans les réserves et bénéfices tels qu'ils apparaissent dans le dernier bilan approuvé. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La fourchette de prix est entre 80 % et 100 % du prix déterminé chaque année en cas de demande de sortie anticipée. La valorisation des actions déterminée par l'assemblée générale du 27/06/2024 est inchangée par rapport à celle déterminée en 2022, elle s'élève à 11,79 €. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.
- Les actions non cotées FAMILLES SOLIDAIRES représentant 0,76 % de l'actif ont été acquises le 03/03/2022. Ces actions sont valorisées au prix de retrait validé par l'assemblée générale du 24/10/2024. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires, elle correspond à l'actif net comptable déterminé sur la base des derniers comptes annuels. Selon la durée de détention, le prix de retrait peut varier dans une fourchette comprise entre la valeur d'actif net comptable et la valeur nominale. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.

- Les actions non cotées France ACTIVE INVESTISSEMENT représentant 1,45 % de l'actif ont été acquises le 13/07/2022. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Il correspond à la valeur de l'action déterminée dans l'attestation du 24/05/2022 établie par le commissaire aux comptes de la société France ACTIVE INVESTISSEMENT. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à la valorisation déterminée dans l'attestation du 05/06/2024 établie par le commissaire aux comptes présente un écart représentant - 0,01 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO au 31 décembre 2024.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.
- Les actions non cotées HELENOS SA représentant 0,43 % de l'actif ont été souscrites le 27/06/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital à leur valeur nominale conformément à la convention de souscription en vigueur depuis le 17/07/2018. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Une valeur nette d'inventaire est déterminée par le conseil d'administration de la société au moins une fois par semestre. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à leur valeur nette d'inventaire au 31/12/2023 présente un écart représentant 0,04 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.
- Les actions non cotées FONCIERE OYKOS représentant 0,07 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/2022 à la valeur nominale dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La société a été créée le 30/11/2022. Une évaluation annuelle des actions a été établie pour la première fois sur la base des comptes annuels de décembre 2023. Cette valorisation est réalisée sur la base d'une méthode patrimoniale correspondant à la situation nette comptable corrigée établie en tenant compte de la valeur vénale de chaque immeuble.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.
- Les titres participatifs non cotés LES 3 COLONNES à échéance du 31/12/2029 et FADEV à échéance du 30/06/2029 ont été souscrits au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Ces titres représentent 0,88 % de l'actif. Ils sont valorisés au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.
- Les obligations non cotées CONGREGATION SAINT JEAN 3,50% à échéance du 14/04/2030, ABBAYE SAINT WANDRILLE à échéance du 14/04/2027, FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% à échéance 31/12/32 et ULTREIA 4,50% à échéance du 25/11/2028 ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Les obligations non cotées SUP ETIXS 5% à échéance du 22/12/2030 ont été souscrites lors de leur émission le 20/12/2023. Elles représentent 0,51 % de l'actif en cumul. Ces obligations sont valorisées au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 31/12/2024, aucune décote n'a été appliquée.
- Les obligations non cotées BACKBONE SOUTH SME à échéance du 30/04/2026 et du 30/10/2026 représentant 0,73 % de l'actif ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles sont émises par un organisme de titrisation luxembourgeois. Elles sont valorisées au nominal. Leur taux de rémunération est déterminé annuellement par l'émetteur. Il correspond au montant disponible pour une période d'exercice (soit les revenus enregistrés par l'émetteur diminués des pertes subies pendant cette période, des frais d'exploitation et des provisions pour pertes sur les prêts détenus). Si le montant disponible est inférieur à 0, l'intérêt couru au titre de la période est nul.
La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.

Les comptes audités de BAKCBONE SOUTH SME au 31/12/2023 font apparaître des provisions pour dépréciation des obligations détenues par la SICAV PROCLERO. Ces provisions rendent incertain le montant du remboursement à l'échéance. Ces éléments pourraient conduire à appliquer une décote représentant 0,20 % de l'actif net de PROCLERO.

Les évaluations ainsi retenues ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et /ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Mandarine Gestion) indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147552 - Action PROCLERO D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0011136563 - Action PROCLERO C : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0014001SY4 - Action PROCLERO I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0014001SX6 - Action PROCLERO A : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	68 226 708,52
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 782 225,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 871 787,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 621 996,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 873 938,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 326 281,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-111 711,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	69 195 089,84

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action PROCLERO A		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-226,479	-34 003,56
Solde net des souscriptions/rachats	-226,479	-34 003,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 601,026	
Action PROCLERO C		
Actions souscrites durant l'exercice	10 060,273	2 001 566,79
Actions rachetées durant l'exercice	-23 630,266	-4 699 851,99
Solde net des souscriptions/rachats	-13 569,993	-2 698 285,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	269 246,858	
Action PROCLERO D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-195,250	-33 593,89
Solde net des souscriptions/rachats	-195,250	-33 593,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	37 956,383	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action PROCLERO I		
Actions souscrites durant l'exercice	665,147	6 780 658,85
Actions rachetées durant l'exercice	-495,000	-5 104 337,75
Solde net des souscriptions/rachats	170,147	1 676 321,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	665,903	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action PROCLERO A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
PROCLERO A FR0014001SX6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 598 930,13	10 601,026	150,82
PROCLERO C FR0011136563	Capitalisation	Capitalisation	EUR	54 157 516,47	269 246,858	201,14
PROCLERO D FR0011147552	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV	EUR	6 557 559,02	37 956,383	172,76
PROCLERO I FR0014001SY4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 881 084,22	665,903	10 333,46

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	BELGIQUE +/-	ITALIE +/-	ALLEMAGNE +/-	FINLANDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	16 037,65	6 920,78	2 352,35	1 792,11	1 377,46	1 230,40
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	16 037,65					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	50 109,02	48 997,26	1 111,76		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-211,96				-211,96
Hors-bilan					
Futures	NA	-11 106,00			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		37 891,26	1 111,76		-211,96

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations		399,71	906,95	8 329,39	14 510,84	13 243,44	12 718,69
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-211,96						
Hors-bilan							
Futures						-11 106,00	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-211,96	399,71	906,95	8 329,39	14 510,84	2 137,44	12 718,69

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	35 257,76	13 383,64	1 467,62
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	35 257,76	13 383,64	1 467,62

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	290 927,84
	Dépôts de garantie en espèces	250 048,80
	Coupons et dividendes en espèces	3 750,00
Total des créances		544 726,64
Dettes		
	Rachats à payer	15,47
	Frais de gestion fixe	57 803,73
	Autres dettes	734,75
Total des dettes		58 553,95
Total des créances et des dettes		486 172,69

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action PROCLERO A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 298,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	551 607,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	65 756,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 403,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 774 204,76
	FR0011683069	MANDARINE IMPACT GREEN BONDS PART I	2 774 204,76
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 774 204,76

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 569 729,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 569 729,54
Report à nouveau	33,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 569 763,04

Action PROCLERO A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	32 526,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	32 526,68
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	32 526,68
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	32 526,68
Total	32 526,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action PROCLERO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 209 475,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 209 475,72
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 209 475,72
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 209 475,72
Total	1 209 475,72
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action PROCLERO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	146 955,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	146 955,71
Report à nouveau	33,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	146 989,21
Affectation :	
Distribution	146 891,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	98,01
Capitalisation	
Total	146 989,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	37 956,383
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,87
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	1 140,12

Action PROCLERO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	180 771,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	180 771,43
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	180 771,43
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	180 771,43
Total	180 771,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 817 348,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 817 348,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 817 348,90

Action PROCLERO A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	41 898,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	41 898,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	41 898,98
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	41 898,98
Total	41 898,98
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action PROCLERO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 416 710,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 416 710,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 416 710,49
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 416 710,49
Total	1 416 710,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action PROCLERO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	172 517,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	172 517,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	172 517,23
Affectation :	
Distribution	49 722,86
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	122 794,37
Capitalisation	
Total	172 517,23
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	37 956,383
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,31

Action PROCLERO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	186 222,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	186 222,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	186 222,20
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	186 222,20
Total	186 222,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			16 037 648,70	23,18
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 660 625,90	19,74
Assurance			698 619,90	1,01
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 361	698 619,90	1,01
Banques commerciales			1 373 877,54	1,99
INTESA SANPAOLO	EUR	191 153	738 424,04	1,07
KBC GROUP NV	EUR	8 525	635 453,50	0,92
Electricité			1 109 429,52	1,60
EDP SA	EUR	178 525	551 820,78	0,80
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	73 177	557 608,74	0,80
Emballage et conditionnement			527 143,08	0,76
VERALLIA	EUR	21 711	527 143,08	0,76
Equipements électriques			607 549,80	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 522	607 549,80	0,88
Logiciels			1 852 728,15	2,67
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	4 324	556 066,40	0,80
SAP SE	EUR	1 296	306 244,80	0,44
VALMET OYJ	EUR	25 899	604 223,67	0,87
VINCI SA	EUR	3 872	386 193,28	0,56
Machines			626 181,00	0,90
KONE OYJ-B	EUR	13 323	626 181,00	0,90
Producteur et commerce d'énergie indépendants			711 946,04	1,03
AIR LIQUIDE SA	EUR	4 537	711 946,04	1,03
Produits alimentaires			777 145,50	1,12
KERRY GROUP PLC-A	EUR	8 334	777 145,50	1,12
Produits chimiques			633 276,00	0,92
SYENSQO SA	EUR	8 975	633 276,00	0,92
Produits de soins personnels			689 169,60	1,00
L'OREAL	EUR	2 016	689 169,60	1,00
Produits pharmaceutiques			372 592,00	0,54
COVESTRO AG-TEND	EUR	6 424	372 592,00	0,54
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			732 996,00	1,06
ASML HOLDING NV	EUR	1 080	732 996,00	1,06
Services aux collectivités			915 970,50	1,32
ENGIE	EUR	27 426	419 892,06	0,61
HERA SPA	EUR	144 545	496 078,44	0,71
Services aux professionnels			302 586,12	0,44
RELX PLC	EUR	6 921	302 586,12	0,44

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services clientèle divers			579 151,75	0,84
EDENRED	EUR	18 241	579 151,75	0,84
Services financiers diversifiés			1 150 263,40	1,66
AMUNDI SA	EUR	5 711	366 646,20	0,53
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	11 864	783 617,20	1,13
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 377 022,80	3,44
Construction et ingénierie			499 990,32	0,72
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,72
Gestion et promotion immobilière			577 000,00	0,83
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	527 000,00	0,76
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,07
Services aux entreprises			300 000,00	0,43
HELENOS SA	EUR	300	300 000,00	0,43
Services financiers diversifiés			1 000 032,48	1,46
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 000 032,48	1,46
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			50 109 023,10	72,41
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			48 641 404,02	70,29
Assurance			1 483 805,10	2,14
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	600 000	623 816,49	0,90
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	850 000	859 988,61	1,24
Automobiles			903 677,36	1,31
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	EUR	900 000	903 677,36	1,31
Banques commerciales			8 819 087,26	12,72
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	600 000	616 317,04	0,89
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 050 629,93	1,48
BNP 4.032 12/31/49	EUR	400 000	402 509,27	0,58
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	800 000	862 663,72	1,25
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 017 086,71	1,47
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	600 000	661 562,59	0,96
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	700 000	703 459,05	1,02
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	900 000	953 169,84	1,38
PKO Bank Polski 3.875% 12-09-27	EUR	500 000	508 478,29	0,73
RCI BANQUE 3.375% 26-07-29	EUR	650 000	648 250,65	0,94
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	400 000	422 462,58	0,61
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	900 000	972 497,59	1,41
Biens de consommation durables			399 714,77	0,58
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	399 714,77	0,58
Composants automobiles			1 360 292,20	1,97
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.375% 16-05-36	EUR	600 000	610 141,23	0,88
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	700 000	750 150,97	1,09

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Construction et ingénierie			515 111,64	0,74
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	500 000	515 111,64	0,74
Electricité			6 519 371,50	9,42
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	800 000	880 699,84	1,27
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 041 387,40	1,51
EDF 2.625% PERP	EUR	1 000 000	962 694,25	1,39
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	400 000	416 510,33	0,60
ELLEVIO AB 4.125% 07-03-34	EUR	1 000 000	1 075 815,14	1,55
ENEL 4.75% PERP	EUR	700 000	737 628,69	1,07
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	600 000	656 768,75	0,95
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	700 000	747 867,10	1,08
Emballage et conditionnement			2 287 301,33	3,31
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	500 000	526 619,04	0,76
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	1 200 000	1 159 167,37	1,68
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	EUR	600 000	601 514,92	0,87
Equipement et services pour l'énergie			711 174,35	1,03
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04-09-32	EUR	700 000	711 174,35	1,03
Equipements de communication			340 614,92	0,49
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	339 000	340 614,92	0,49
Equipements électriques			408 852,96	0,59
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	400 000	408 852,96	0,59
FPI Bureautiques			972 785,93	1,41
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	972 785,93	1,41
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			416 263,23	0,60
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	400 000	416 263,23	0,60
Gaz			820 535,12	1,19
SNAM 4.5% PERP	EUR	800 000	820 535,12	1,19
Gestion et promotion immobilière			906 954,23	1,31
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	906 954,23	1,31
Infrastructure de transports			1 629 645,80	2,36
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 4.25% 28-06-32	EUR	1 000 000	1 050 056,85	1,52
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	579 588,95	0,84
Logiciels			512 153,46	0,74
KION GROUP AG 4.0% 20-11-29	EUR	500 000	512 153,46	0,74
Marches de capitaux			3 761 591,31	5,44
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	1 100 000	1 109 769,36	1,61
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	1 200 000	1 088 800,03	1,57
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	500 000	518 829,18	0,75
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 044 192,74	1,51
Papier et industrie du bois			1 142 432,13	1,65
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	800 000	839 690,68	1,21
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	300 000	302 741,45	0,44

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			315 416,86	0,46
ERG 4.125% 03-07-30 EMTN	EUR	300 000	315 416,86	0,46
Produits alimentaires			415 865,30	0,60
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	400 000	415 865,30	0,60
Produits chimiques			320 879,38	0,46
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	300 000	320 879,38	0,46
Produits domestiques			707 384,86	1,02
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	700 000	707 384,86	1,02
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 009 042,46	1,46
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	EUR	1 000 000	1 009 042,46	1,46
Services aux collectivités			2 450 080,23	3,54
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	798 427,18	1,15
IREN 3.625% 23-09-33 EMTN	EUR	500 000	508 057,57	0,73
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	1 200 000	1 143 595,48	1,66
Services aux entreprises			2 171 120,68	3,14
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	970 845,00	1,40
ELIS EX HOLDELIS 3.75% 21-03-30	EUR	200 000	209 523,81	0,30
PLUXEE NV 3.5% 04-09-28	EUR	600 000	613 501,64	0,89
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	377 250,23	0,55
Services de télécommunication diversifiés			2 215 196,98	3,20
KPN 6.0% PERP	EUR	400 000	426 510,79	0,62
ORANGE 4.5% PERP	EUR	700 000	741 552,00	1,07
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000	457 880,77	0,66
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	600 000	589 253,42	0,85
Services de télécommunication mobile			495 576,32	0,72
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	476 000	495 576,32	0,72
Services financiers diversifiés			2 536 610,51	3,67
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.0% 25-11-27	EUR	600 000	610 269,29	0,88
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	600 000	596 196,04	0,86
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	427 221,07	0,62
TENNET HOLDING BV 2.75% 17-05-42	EUR	1 000 000	902 924,11	1,31
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 359 452,51	1,96
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	500 000	545 096,51	0,79
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.65% 03-09-33	EUR	800 000	814 356,00	1,17
Transport routier et ferroviaire			733 413,33	1,06
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	700 000	733 413,33	1,06
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 467 619,08	2,12
Epargne et prêts hypothécaires			504 500,00	0,73
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	304 500,00	0,44
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	200 000,00	0,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			40 772,20	0,06
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	40 772,20	0,06
Services aux entreprises			612 068,25	0,88
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	51 014,00	0,07
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	150 000	153 797,26	0,22
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	407 256,99	0,59
Services clientèle divers			75 123,29	0,11
SUP ETIXS 5.0% 22-12-30	EUR	750	75 123,29	0,11
Services financiers diversifiés			235 155,34	0,34
FADEV T AUTRE R+0.0% 30-06-29	EUR	40	200 000,00	0,29
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	350	35 155,34	0,05
TITRES D'OPC			2 774 204,76	4,01
OPCVM			2 774 204,76	4,01
Gestion collective			2 774 204,76	4,01
MANDARINE IMPACT GREEN BONDS PART I	EUR	267	2 774 204,76	4,01
Total			68 920 876,56	99,60

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO-OAT 0325	-90	242 320,18		-11 106 000,00
Sous-total 1.		242 320,18		-11 106 000,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		242 320,18		-11 106 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	68 920 876,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	242 320,18
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	544 726,64
Autres passifs (-)	-512 833,54
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	69 195 089,84

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action PROCLERO A	EUR	10 601,026	150,82
Action PROCLERO C	EUR	269 246,858	201,14
Action PROCLERO D	EUR	37 956,383	172,76
Action PROCLERO I	EUR	665,903	10 333,46

PROCLERO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	63 971 895,09	63 278 671,51
Actions et valeurs assimilées	13 045 495,19	14 726 252,01
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	10 668 472,39	12 246 229,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 377 022,80	2 480 022,80
Obligations et valeurs assimilées	47 933 254,85	43 983 780,56
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	46 426 109,94	42 379 581,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 507 144,91	1 604 199,12
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 919 435,05	4 488 403,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 919 435,05	4 488 403,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	73 710,00	80 235,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	73 710,00	80 235,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	103 874,10	73 901,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	103 874,10	73 901,53
COMPTES FINANCIERS	4 308 853,23	2 091 230,13
Liquidités	4 308 853,23	2 091 230,13
TOTAL DE L'ACTIF	68 384 622,42	65 443 803,17

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	69 892 749,56	63 513 646,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	254 642,31	199 759,94
Report à nouveau (a)	96,03	365,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 109 999,46	728 589,36
Résultat de l'exercice (a,b)	1 189 220,08	861 523,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	68 226 708,52	65 303 884,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	73 710,00	59 360,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	73 710,00	59 360,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	73 710,00	59 360,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	84 203,90	80 558,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	84 203,90	80 558,79
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	68 384 622,42	65 443 803,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	930 510,00
EURO BOBL 0324	7 514 640,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	0,00	220 978,37
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 636,37	4 889,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	257 111,15	302 551,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 515 711,15	1 146 728,49
Produits sur titres de créances	958,34	44 625,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 828 417,01	1 498 794,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 057,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	6 057,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 828 417,01	1 492 736,71
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	621 814,63	626 362,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 206 602,38	866 374,22
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-17 382,30	-4 851,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 189 220,08	861 523,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Dans le cadre de ses investissements en titres solidaires, la SICAV est investie sur des lignes d'actions et d'obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,48 % et 2,20 % de l'actif le 29 décembre 2023.

En l'absence de cours contribués pertinents ou de marché de négociation, la société de gestion valorise ces instruments financiers selon les modalités suivantes :

- Les actions non cotées FONCIERE CHENELET représentant 0,73 % de l'actif ont été acquises le 15/07/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires sur la base de la valeur nominale des titres majorée d'une prime d'émission correspondant à la part proportionnelle revenant aux actions anciennes dans les réserves et bénéfices tels qu'ils apparaissent dans le dernier bilan approuvé. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La fourchette de prix est entre 80 % et 100 % du prix déterminé chaque année en cas de demande de sortie anticipée. La valorisation des actions déterminée par l'assemblée générale du 09/06/2023 est inchangée par rapport à celle déterminée en 2022, elle s'élève à 11,79 €.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées FAMILLES SOLIDAIRES représentant 0,77 % de l'actif ont été acquises le 03/03/2022. Ces actions sont valorisées au prix de retrait validé par l'assemblée générale du 29/06/2023. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires, elle correspond à l'actif net comptable déterminé sur la base des derniers comptes annuels. Selon la durée de détention, le prix de retrait peut varier dans une fourchette comprise entre la valeur d'actif net comptable et la valeur nominale. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées France ACTIVE INVESTISSEMENT représentant 1,47 % de l'actif ont été acquises le 13/07/2022. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Il correspond à la valeur de l'action déterminée dans l'attestation du 24/05/2022 établie par le commissaire aux comptes de la société France ACTIVE INVESTISSEMENT. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à la valorisation déterminée dans l'attestation du 31/05/2023 établie par le commissaire aux comptes présente un écart représentant - 0,01 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO au 29 décembre 2023.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées HELENOS SA représentant 0,44 % de l'actif ont été souscrites le 27/06/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital à leur valeur nominale conformément à la convention de souscription en vigueur depuis le 17/07/2018. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Une valeur nette d'inventaire est déterminée par le conseil d'administration de la société au moins une fois par semestre. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à leur valeur nette d'inventaire au 31/12/2023 présente un écart représentant 0,04 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées FONCIERE OYKOS représentant 0,07 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/2022 à la valeur nominale dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La société a été créée le 30/11/2022. Une évaluation annuelle des actions sera établie pour la première fois sur la base des comptes annuels de décembre 2023. Cette valorisation sera réalisée sur la base d'une méthode patrimoniale correspondant à la situation nette comptable corrigée établie en tenant compte de la valeur vénale de chaque immeuble.

- Les titres participatifs non cotés LES 3 COLONNES à échéance du 31/12/2029 et FADEV à échéance du 30/06/2029 ont été souscrits au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Ces titres représentent 0,89 % de l'actif. Ils sont valorisés au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.

- Les obligations non cotées CONGREGATION SAINT JEAN 3,50% à échéance du 14/04/2030, ABBAYE SAINT WANDRILLE à échéance du 14/04/2027, FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% à échéance 31/12/32 et ULTREIA 4,50% à échéance du 25/11/2028 ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Les obligations non cotées SUP ETIXS 5% à échéance du 22/12/2030 ont été souscrites lors de leur émission le 20/12/2023. Elles représentent 0,51 % de l'actif en cumul. Ces obligations sont valorisées au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 29/12/2023, aucune décote n'a été appliquée.

- Les obligations non cotées BACKBONE SOUTH SME à échéance du 30/04/2026 et du 30/10/2026 représentant 0,76 % de l'actif ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles sont émises par un organisme de titrisation luxembourgeois. Elles sont valorisées au nominal. Leur taux de rémunération est déterminé annuellement par l'émetteur. Il correspond au montant disponible pour une période d'exercice (soit les revenus enregistrés par l'émetteur diminués des pertes subies pendant cette

période, des frais d'exploitation et des provisions pour pertes sur les prêts détenus). Si le montant disponible est inférieur à 0, l'intérêt couru au titre de la période est nul.

La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.

Les comptes audités de BAKCBONE SOUTH SME au 31/12/2021 font apparaître des provisions pour dépréciation des obligations détenues par la SICAV PROCLERO. Ces provisions rendent incertain le montant du remboursement à l'échéance. Ces éléments pourraient conduire à appliquer une décote représentant 0,03 % de l'actif net de PROCLERO.

A la date d'établissement des comptes annuels au 29/12/2023 de la SICAV PROCLERO, l'émetteur BACKBONE SOUTH SME n'a pas fourni ses comptes certifiés au 31/12/2022 à la société de gestion, le délai de mise à disposition n'est pas connu.

Les évaluations ainsi retenues ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management) indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147552 - Action PROCLERO D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0011136563 - Action PROCLERO C : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0014001SY4 - Action PROCLERO I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0014001SX6 - Action PROCLERO A : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	65 303 884,38	73 682 181,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 476 017,23	10 974 409,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 797 236,10	-10 199 689,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 666 141,95	1 829 320,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 534 024,19	-1 553 266,74
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	108 880,00	575 116,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-98 513,74	-29 740,09
Frais de transactions	-277 647,49	-82 087,91
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 181 898,07	-10 699 870,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 413 410,40	-3 768 487,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 768 487,67	-6 931 382,52
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-121 645,00	26 335,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-73 710,00	47 935,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-47 935,00	-21 600,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 217,38	-5 679,90
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-83 999,00	-79 518,69
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 206 602,38	866 374,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	197 567,41 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	68 226 708,52	65 303 884,38

(*) 29/12/2023 : Retraitement de la ventilation fiscale suite au calcul d'une prime de remboursement non justifié sur la VL du 29/12/23

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 507 144,91	2,21
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	665 271,10	0,98
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	499 975,50	0,73
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 260 863,34	66,34
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	47 933 254,85	70,26
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	7 514 640,00	11,01
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	7 514 640,00	11,01
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	46 312 355,77	67,88	0,00	0,00	1 620 899,08	2,38	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 308 853,23	6,32
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	7 514 640,00	11,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 449 069,45	10,92	14 458 268,95	21,19	26 025 916,45	38,15
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 308 853,23	6,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 514 640,00	11,01	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 168 750,00	1,71	516 639,73	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	101 724,10
	Coupons et dividendes en espèces	2 150,00
TOTAL DES CRÉANCES		103 874,10
DETTES		
	Rachats à payer	32 081,59
	Frais de gestion fixe	52 122,31
TOTAL DES DETTES		84 203,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		19 670,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PROCLERO A		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-2 573,667	-362 140,68
Solde net des souscriptions/rachats	-2 573,667	-362 140,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 827,505	
Action PROCLERO C		
Actions souscrites durant l'exercice	7 745,574	1 456 706,07
Actions rachetées durant l'exercice	-16 140,107	-3 026 707,00
Solde net des souscriptions/rachats	-8 394,533	-1 570 000,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	282 816,851	
Action PROCLERO D		
Actions souscrites durant l'exercice	72,673	11 932,36
Actions rachetées durant l'exercice	-2 491,803	-408 388,42
Solde net des souscriptions/rachats	-2 419,130	-396 456,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	38 151,633	
Action PROCLERO I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,755	7 378,80
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,755	7 378,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	495,756	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PROCLERO A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action PROCLERO A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 897,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	516 690,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 453,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 772,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 919 435,05
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	2 919 435,05
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 919 435,05

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	96,03	365,52
Résultat	1 189 220,08	861 523,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 189 316,11	861 888,67

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 293,02	19 892,83
Total	24 293,02	19 892,83

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	945 840,36	677 181,06
Total	945 840,36	677 181,06

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	111 784,28	83 981,48
Report à nouveau de l'exercice	33,66	102,11
Capitalisation	0,00	0,00
Total	111 817,94	84 083,59
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	38 151,633	40 570,763
Distribution unitaire	2,93	2,07
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 324,07	1 519,09

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	107 364,79	80 731,19
Total	107 364,79	80 731,19

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	254 642,31	199 759,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 109 999,46	728 589,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 855 357,15	928 349,30

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-72 410,59	20 305,46
Total	-72 410,59	20 305,46

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 515 854,39	585 503,82
Total	-2 515 854,39	585 503,82

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	0,00	1 217,12
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	270 830,09
Capitalisation	-41 988,78	0,00
Total	-41 988,78	272 047,21
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	38 151,633	40 570,763
Distribution unitaire	0,00	0,03

	29/12/2023	30/12/2022
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-225 103,39	50 492,81
Total	-225 103,39	50 492,81

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	64 462 178,90	62 234 513,07	73 682 181,35	65 303 884,38	68 226 708,52
Action PROCLERO A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	433 723,40	1 817 989,17	1 587 523,02
Nombre de titres	0,00	0,00	2 801,146	13 401,172	10 827,505
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	154,83	135,65	146,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	2,74	1,51	-6,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	1,20	1,48	2,24
Action PROCLERO C en EUR					
Actif net	57 799 368,23	55 163 510,21	60 649 744,81	52 477 698,97	55 188 863,24
Nombre de titres	302 219,846	280 184,235	295 437,740	291 211,384	282 816,851
Valeur liquidative unitaire	191,24	196,88	205,28	180,20	195,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	1,86	3,93	2,01	-8,89
Capitalisation unitaire sur résultat	2,31	2,02	2,18	2,32	3,34
Action PROCLERO D en EUR					
Actif net	6 662 810,67	7 071 002,86	7 454 125,67	6 470 514,85	6 505 312,83
Nombre de titres	38 209,459	39 618,417	40 520,827	40 570,763	38 151,633
Valeur liquidative unitaire	174,37	178,47	183,95	159,48	170,51
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,17	0,14	0,03	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,52	4,92	6,67	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	0,00	0,00	0,00	-1,10
Distribution unitaire sur résultat	2,12	1,93	1,96	2,07	2,93
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,023	0,037	0,00 (*)

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action PROCLERO I en EUR					
Actif net	0,00	0,00	5 144 587,47	4 537 681,39	4 945 009,43
Nombre de titres	0,00	0,00	495,001	495,001	495,756
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 393,08	9 167,01	9 974,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	179,26	102,00	-454,06
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	43,81	163,09	216,56

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 690	650 845,50	0,95
COVESTRO AG	EUR	13 300	700 644,00	1,03
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 700	404 460,00	0,59
TOTAL ALLEMAGNE			1 755 949,50	2,57
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	5 709	1 005 469,08	1,47
ALSTOM	EUR	23 081	281 126,58	0,41
AXA	EUR	18 700	551 463,00	0,81
CAPGEMINI SE	EUR	2 900	547 375,00	0,80
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 400	617 440,00	0,91
L'OREAL	EUR	2 450	1 104 092,50	1,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 900	890 722,00	1,30
SEB	EUR	5 000	565 000,00	0,83
VINCI SA	EUR	4 370	496 869,00	0,73
TOTAL FRANCE			6 059 557,16	8,88
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	1 140	777 138,00	1,14
TOTAL PAYS-BAS			777 138,00	1,14
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	USD	1 390	516 639,73	0,76
RELX PLC	EUR	10 900	390 438,00	0,57
TOTAL ROYAUME-UNI			907 077,73	1,33
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	9 350	1 168 750,00	1,72
TOTAL SUISSE			1 168 750,00	1,72
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 668 472,39	15,64
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
HELENOS SA	EUR	300	300 000,00	0,44
TOTAL BELGIQUE			300 000,00	0,44
FRANCE				
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	527 000,00	0,77
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,73
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,07
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 000 032,48	1,47
TOTAL FRANCE			2 077 022,80	3,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 377 022,80	3,48
TOTAL Actions et valeurs assimilées			13 045 495,19	19,12
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	700 000	731 285,22	1,07
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	600 000	639 695,56	0,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	700 000	702 609,45	1,03
TOTAL ALLEMAGNE			2 073 590,23	3,04
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	400 000	410 862,90	0,60
TOTAL AUTRICHE			410 862,90	0,60
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	1 000 000	907 636,39	1,33
TOTAL BELGIQUE			907 636,39	1,33
ESPAGNE				
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	800 000	853 701,57	1,25
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	700 000	756 670,97	1,11
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	600 000	643 821,54	0,95
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	1 200 000	1 221 847,28	1,79
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	1 200 000	1 224 148,00	1,79
TOTAL ESPAGNE			4 700 189,36	6,89
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	339 000	332 851,95	0,49
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	800 000	833 223,13	1,22
TOTAL FINLANDE			1 166 075,08	1,71
FRANCE				
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	878 658,39	1,29
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	850 000	850 472,66	1,24
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	500 000	448 443,85	0,66
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	600 000	499 975,50	0,73
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	800 000	863 265,10	1,27
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	600 000	656 242,84	0,97
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 424 991,45	2,09
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.0% 25-11-27	EUR	600 000	611 020,03	0,89
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	500 000	533 870,89	0,78
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	500 000	521 344,81	0,76
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	1 200 000	1 098 960,62	1,61
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 11-03-31	EUR	200 000	198 980,90	0,29
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	400 000	419 277,64	0,62
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	950 190,00	1,39
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	400 000	409 216,52	0,60
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06-04-27	EUR	600 000	634 891,57	0,93
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	800 000	663 753,90	0,97
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	200 000	186 614,40	0,27
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	700 000	725 586,07	1,07
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	300 000	323 754,86	0,48
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	500 000	517 790,89	0,76
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	400 000	424 552,67	0,62
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	387 888,49	0,56
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	360 535,54	0,53
SG 4.75% 28-09-29	EUR	600 000	633 452,28	0,93
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	700 000	739 420,27	1,08
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	300 000	305 743,11	0,45
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	1 600 000	1 696 019,78	2,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	700 000	752 230,84	1,11
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	500 000	516 011,11	0,76
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	800 000	731 798,36	1,07
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	800 000	756 655,48	1,11
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	7 400	665 271,10	0,97
TOTAL FRANCE			21 386 881,92	31,35
IRLANDE				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	1 000 000	1 126 958,49	1,65
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	800 000	832 788,74	1,22
TOTAL IRLANDE			1 959 747,23	2,87
ITALIE				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	500 000	443 723,90	0,65
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	600 000	621 901,69	0,91
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	600 000	644 463,39	0,95
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	784 081,79	1,15
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	500 000	476 771,88	0,70
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	600 000	629 929,51	0,92
TOTAL ITALIE			3 600 872,16	5,28
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	1 000 000	927 340,66	1,36
TOTAL JAPON			927 340,66	1,36
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	600 000	526 404,89	0,77
TOTAL LUXEMBOURG			526 404,89	0,77
PAYS-BAS				
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	600 000	609 683,38	0,89
DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30	EUR	600 000	567 555,26	0,83
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	404 033,12	0,59
FERROVIAL SE 4.375% 13-09-30	EUR	800 000	854 834,38	1,26
KPN 6.0% PERP	EUR	400 000	415 026,46	0,61
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	700 000	740 420,33	1,09
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	556 516,08	0,82
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	700 000	640 577,00	0,93
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000	436 630,92	0,64
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	400 000	445 326,10	0,66
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	300 000	325 181,45	0,47
TOTAL PAYS-BAS			5 995 784,48	8,79
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	600 000	647 994,69	0,95
TOTAL PORTUGAL			647 994,69	0,95
ROYAUME-UNI				
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	500 000	524 375,34	0,77
TOTAL ROYAUME-UNI			524 375,34	0,77
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28	EUR	1 000 000	1 037 063,28	1,52
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	600 000	561 291,33	0,82
TOTAL SUEDE			1 598 354,61	2,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 426 109,94	68,05
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	70 891,14	0,10
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	150 000	155 049,18	0,23
FADEV T AUTRE R+0.0% 30-06-29	EUR	40	200 000,00	0,30
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	50 011,75	0,07
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	407 184,52	0,60
SUP ETIXS 5.0% 22-12-30	EUR	750	75 122,95	0,11
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	350	35 146,31	0,05
TOTAL FRANCE			993 405,85	1,46
LUXEMBOURG				
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	313 739,06	0,46
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	200 000,00	0,29
TOTAL LUXEMBOURG			513 739,06	0,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 507 144,91	2,21
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			47 933 254,85	70,26
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	295	2 919 435,05	4,28
TOTAL FRANCE			2 919 435,05	4,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 919 435,05	4,28
TOTAL Organismes de placement collectif			2 919 435,05	4,28
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	-63	-73 710,00	-0,11
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-73 710,00	-0,11
TOTAL Engagements à terme fermes			-73 710,00	-0,11
TOTAL Instruments financier à terme			-73 710,00	-0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	73 710	73 710,00	0,11
TOTAL Appel de marge			73 710,00	0,11
Créances			103 874,10	0,15
Dettes			-84 203,90	-0,13
Comptes financiers			4 308 853,23	6,32
Actif net			68 226 708,52	100,00

Action PROCLERO D	EUR	38 151,633	170,51
Action PROCLERO I	EUR	495,756	9 974,68
Action PROCLERO A	EUR	10 827,505	146,61
Action PROCLERO C	EUR	282 816,851	195,13

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	87 748,75	EUR	2,30	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	24 035,53	EUR	0,63	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	111 784,28	EUR	2,93	EUR

8. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action I (ISIN : FR0014001SY4)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 80 18 14 80 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des

émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves

sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera

composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

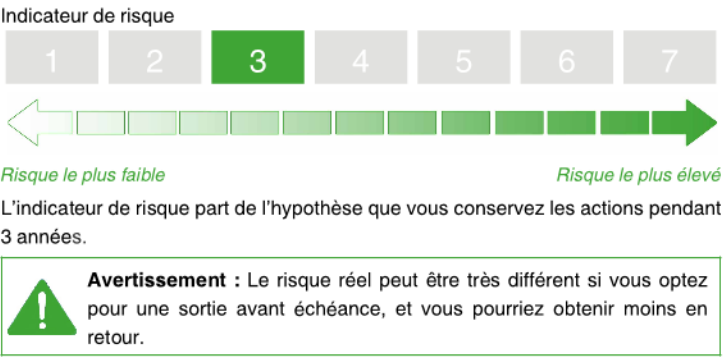
Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit**
- Risque de perte en capital**
- Garantie :** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 020 €	7 830 €
	Rendement annuel moyen	-29.77%	-7.84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 580 €	8 950 €
	Rendement annuel moyen	-14.23%	-3.62%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 090 €	10 090 €
	Rendement annuel moyen	0.87%	0.31%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 €	10 990 €
	Rendement annuel moyen	8.81%	3.20%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2017 et février 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	72 €	221 €
Incidence des coûts annuels (*)	0.72%	0.73% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.04% avant déduction des coûts et de 0.31% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	64 Euro
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 40 avenue George V - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action D (ISIN : FR0011147552)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 80 18 14 80 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarinine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des

émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves

sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera

composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

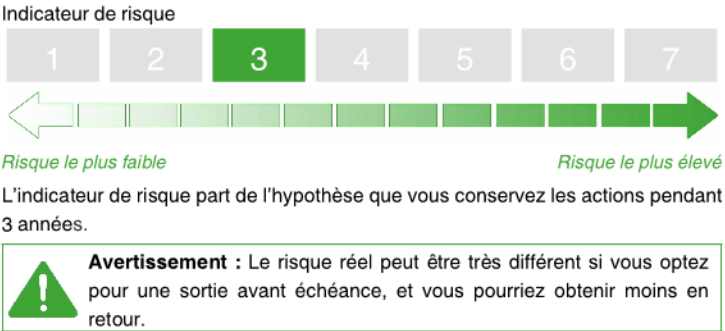
Affectation des revenus : Distribution

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 070 €	6 940 €
	Rendement annuel moyen	-39.30%	-11.48%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 540 €	9 210 €
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 130 €	10 620 €
	Rendement annuel moyen	1.30%	2.03%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 €	11 910 €
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre avril 2020 et avril 2023 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	122 €	395 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.22%	1.25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.28% avant déduction des coûts et de 2.03% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	112 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.
Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 40 avenue George V - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.
Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action C (ISIN : FR0011136563)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 80 18 14 80 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainability. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainability n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

- 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandariné Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	122 €	395 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.22%	1.25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.28% avant déduction des coûts et de 2.03% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	112 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 40 avenue George V - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852

Dénomination du produit: Proclero

Identifiant d'entité juridique : 969500D6EJ6H7608WE79

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 76.74% ☒ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 17.33%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

L'objectif d'investissement durable promues par le FCP est atteint via la methodology employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entierté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale intègre la contribution environnementale de l'activité, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La

dimension sociale intègre la contribution sociale de l'activité, les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,6°C
- intensité carbone : 85.31 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 80% des entreprises du portefeuille

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,8°C
- intensité carbone : 112.68 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 80% des entreprises du portefeuille

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Mandarinne Gestion pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. A cela s'ajoute une exclusion des titres qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion du FCP sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Mandarinne Gestion a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonne gouvernance de la société

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.
- L'empreinte carbone (en teqCO_2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.

- L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO_2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.
- L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.
- La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.
- La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.
- Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroît, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.
- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Nom	Poids	Secteur	Pays
MAM Impact Green Bonds ESG	4,42%	FCP	France
VERALLIA SA	1,67%	Materials	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,65%	Utilities	France
AIB GROUP PLC	1,60%	Banks	Ireland
DANFOSS FIN I BV	1,57%	Capital Goods	Netherlands
ELLEVIO AB	1,55%	Utilities	Sweden
BANCO BPM SPA	1,51%	Banks	Italy
AUTOSTRADA PER L'ITALIA	1,51%	Utilities	Italy
ZF FINANCE GMBH	1,50%	Financials	Germany
AMPRION GMBH	1,50%	Utilities	Germany

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

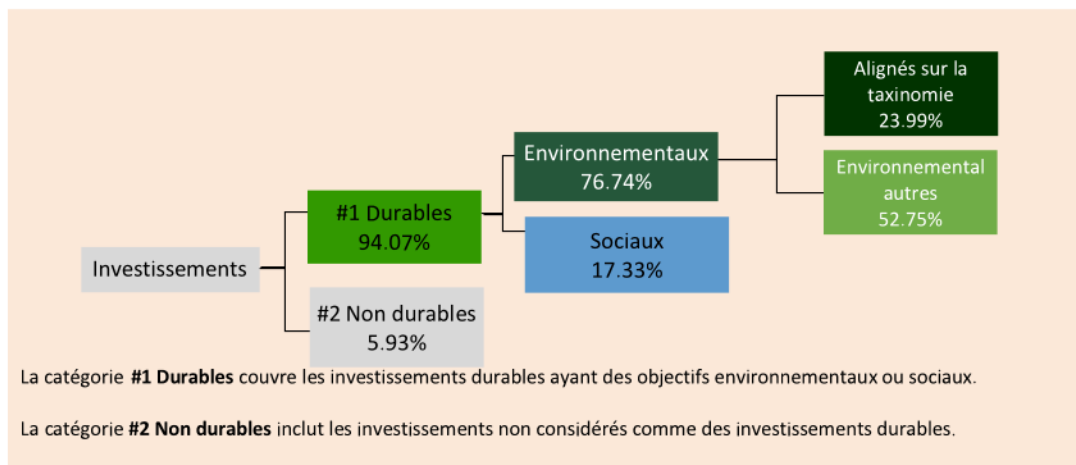


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

94.07% des investissements sont liés à la durabilité

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Somme de Poids2
Automobiles & Components	3%
Banks	15%
Capital Goods	5%
Commercial & Professional Services	3%
Construction &Engineering	2%
Consumer Durables & Apparel	1%
Energy	1%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	3%
FCP	4%
Financial Services	9%
Food, Beverage & Tobacco	2%
Household & Personal Products	2%
Insurance	4%
Investissement solidaire	5%
Materials	10%
Real Estate Management & Development	2%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	1%
Software & Services	0%
Technology Hardware & Equipment	0%
Telecommunication Services	4%
Transportation	1%
Utilities	21%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

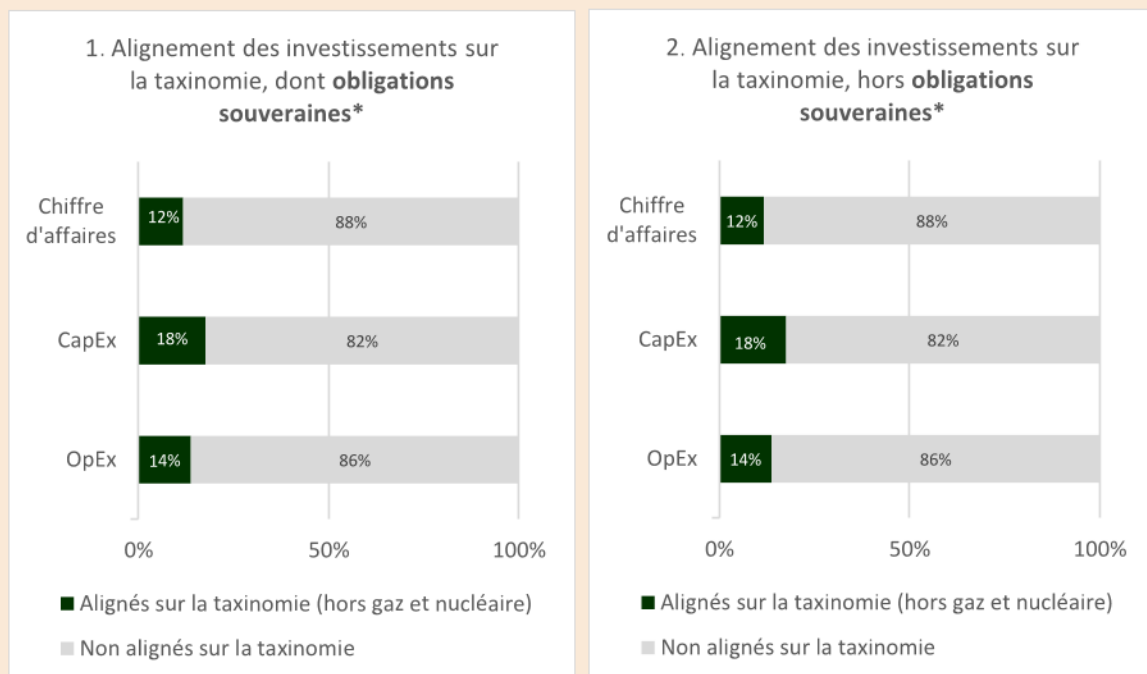
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 3.89 %; transitoires 0.10%

Capex : habilitantes 4.18%; transitoires 0,12 %

Opex : habilitantes 4.65%; transitoires 0,04 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 3.89 %; transitoires 0.10%

Capex : habilitantes 4.18%; transitoires 0,12 %

Opex : habilitantes 4.65%; transitoires 0,04 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2024, 23.99% du portefeuille était investis sur des sociétés ayant une part de leur CA aligné sur la taxonomie européenne. C'était 27.88% fin 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

52.75% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

17.33% des investissements durables contribuent sur le plan social soit 18.4% des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5.93% des investissements, il s'agit des investissements effectués dans le cadre de la poche solidaire du fonds et éventuellement du cash ou des OPC monétaire.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Mandarine Gestion, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable